

Notre compte rendu du conseil communal du 18 décembre 2018

1. Approbation de la séance du 3/12, **le conseil approuve à l'unanimité.**

2. Dotation à SECOVA : n'ayant pas participé à la décision **les élus du MCS ont unanimement décidé de s'abstenir sur ce point approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (celles du MCS).**

3. Budget du CPAS : exercice 2019 :

Le MCS intervient au sujet de l'IDESS (Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services) et fait remarquer que les recettes estimées en 2018 s'élèvent à 43.156,55€ pour un personnel de 12,2 équivalents temps plein ...

le coût de l'IDESS en 2017 était de 311.185 € , pour 2019 on annonce 100.000 de plus ...

Le MCS FAIT REMARQUER AU Conseil que la boutique (vêtements de seconde main, installée à Louveigné), en 6 mois réalise une recette de 3327,37 €, elle occupe 1 employée + des volontaires et des articles 60 ... (l'article 60 : il s'agit d'un contrat de travail conclu entre le bénéficiaire et le CPAS qui est l'employeur. Le but de ce contrat est de permettre à l'employé d'avoir une première expérience professionnelle et/ou d'ouvrir votre droit aux allocations de chômage à la fin du contrat de travail).

Le MCS estime que ce projet doit être évalué et le cas échéant corrigé.

Le coût de l'IDESS nous paraît trop important par rapport à son efficacité.

Quant au sujet de l'atelier informatique, il nous semble faire double emploi avec celui existant déjà à Louveigné.

Bien qu'un contact ait effectivement eu lieu entre le CPAS et les responsables de l'atelier de Louveigné, aucun accord de collaboration n'a été conclu jusqu'à présent.

Le MCS intervient également quant à la création d'un logement d'urgence sur le domaine d'Adzeux. Il nous semble, vu notamment les problèmes de transport au départ de ce lieu, que ce ne soit pas vraiment l'endroit le plus approprié.

Sur ce dernier point, le Président sortant nous informe : « Concernant Adzeux, nous avons 2 ans pour sortir le projet, on n'est pas dans l'urgence. »

Quant à la mobilité à partir d'Adzeux, on nous répond qu'il y a le « taxi social ».

Le MCS n'a pas été associé à l'élaboration du budget, de plus on y prévoit des investissements supplémentaires dans des domaines ; une évaluation objective devrait être préalablement menée (IDESS);

pour ces raisons, les élus du MCS ont à l'unanimité décidé de voter contre le budget proposé par le CPAS.

4. Budget des services généraux

Le MCS intervient en mettant en avant les nombreux investissements prévus pour le football, 180.000 € pour l'éclairage du terrain à Poulseur, 50.000 € pour une tribune à Banneux, 60.500€ pour le vestiaire à Chanxhe, soit un total de 290.500 €. Des installations de plus en plus « luxueuses » entraînent des frais d'entretien plus importants et une augmentation des cotisations. Vu le prix des cotisations, une catégorie de jeunes commencent à désertier les clubs communaux pour se rendre à l'extérieur ou arrêtent le sport. Le football « social » tend à disparaître ; le MCS tire la sonnette d'alarme sur ce point.

Le MCS intervient également sur les points suivants :

Foyer Culturel

Nous avons interpellé le 1er échevin par rapport au financement et à la mise à disposition de l'infrastructure et du personnel du Foyer Culturel.

La valeur financière de l'intervention relative à la mise à disposition du personnel représentait un montant de **112763** euros pour l'année **2017**. Elle est estimée à **64357** euros pour l'année **2020**.

Notre question était la suivante : « Pourquoi revoir à la baisse ce montant relatif à la mise à disposition du personnel ? ».

Le 1er échevin a souligné le fait qu'il ne s'agissait que d'une projection pour 2020 et que ce montant pourrait être revu ou rediscuté. Il précise également « qu'une intervention en numéraire supplémentaire pourra être demandée par le Foyer Culturel auprès de la commune en vue de combler un éventuel déficit sans que celui-ci ne soit lié à la présente convention ».

En ce qui concerne la prise en charge des frais de fonctionnement, ils étaient de **16331** euros en **2017** mais estimés à **13969** euros pour **2020**.

Notre question était la suivante : « Comment expliquez-vous que les frais de fonctionnement puissent être estimés à la baisse sachant que le coût de l'électricité, de l'eau ne fait que d'augmenter ? »

La réponse fut la même : « il ne s'agit que d'une projection, nous verrons bien à ce moment-là ».

Enfin le MCS intervient concernant des travaux sur les berges du Ruisseau de Stinval pour un montant de 90.000 € ; il apparaît que ces travaux seront effectués sur un terrain privé.

Le MCS fait remarquer que :

« En Province de Liège, le règlement précise que « le curage, le dévasement et le déblaiement de ces cours d'eau (non classés), ainsi que l'entretien et la réparation des berges, digues et murs qui y correspondent, sont à charge des propriétaires, usufruitiers et détenteurs riverains le long de leurs héritages respectifs et sur la moitié de la largeur des cours d'eau, à moins qu'il n'y ait titre contraire ». Il n'y a aucune raison que la commune intervienne sur un terrain privé.

Sur ce point, l'Échevin des travaux précise que ces travaux ont été rendus nécessaires par le fait que des eaux provenant de la station d'épuration (responsabilité communale) sont envoyées dans ce ruisseau et que par conséquent, vu cet état de choses, il appartient à la commune de prendre en charge les aménagements nécessaires pour permettre le passage sans encombre de ce volume supplémentaire.

Nous prenons note et estimons que ces travaux devraient donc à l'avenir éviter des débordements, également dans la propriété voisine (ancienne fabrique de cigares à Stinval) et, nous le supposons, à tout autre endroit.

Considérant ce qui est dit ci-avant et que,

a) ce budget nous semble peu ambitieux en ce sens qu'il ne laisse apparaître :

aucune politique nouvelle,

aucune ouverture à la transition écologique (mis à part le projet éolien, lequel au demeurant rencontre une forte opposition de la part de nombreux Sprimontois, forts impactés),

aucune ouverture à la participation citoyenne,

b) que ce budget nous est présenté indépendamment de la déclaration de politique générale (inconnue à ce jour) nous mettant dans l'impossibilité de vérifier l'adéquation entre les deux,

les élus du MCS, à l'unanimité, ont décidé de voter contre le budget des services généraux. Vote 15 pour, 8 contre (dont 5 du MCS).

5. Subside phase VI approbation :

Bénéficiaires

LES MOUFLETS 2.238,19 € Subside de fonctionnement : Renouvellement du revêtement de sol

O.N.E. 2.913,01 € : Subside de fonctionnement « car ».

Ce point est voté à l'unanimité par le Conseil Communal.

6. Régie communale autonome : nomination des administrateurs – nos candidats sont retenus et les sièges sont répartis suivant la réglementation en vigueur.

Pour cette raison, les élus du MCS ont décidé unanimement d'approuver la nomination des administrateurs. 11 administrateurs membres du conseil communal.

Unanimité du conseil.

7. Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'exploitation de la succursale Lesse Ourthe Semois.

Considérant qu'il est important pour Sprimont d'être représentée au sein de la SWDE, **les élus du MCS ont décidé unanimement d'approuver ce point. 22 voix pour, 1 abstention.**

8. Marché de fournitures – acquisition d'empierrement de carrière -

Le MCS suggère UNE VARIANTE au cahier des charges, soit « avec livraison par le fournisseur ».

La variante est acceptée, **les 5 élus du MCS approuvent donc le point 8.**

9. Foyer Culturel – financement et mise à disposition de l'infrastructure et du personnel – ratification à l'unanimité du conseil communal.

10. Demande de Mme Paulus : modification de voirie, rue de Beaufays, terrain appartenant à Mme Vanwers.

A l'occasion de ce point, le MCS fait remarquer au conseil que le système de cession de voiries pratiquée jusqu'ici lui pose problème.

Une remarque générale tout d'abord pour ce qui concerne ce type de dossier. En consultant le plan nous voyons que celui-ci a été dressé par un géomètre, détenteur du marché public passé par la commune, faisant partie de la très proche famille de notre Échevin de l'urbanisme. Le MCS **ne conteste, ni l'intégrité, ni la qualité du travail de ce géomètre.**

Compte tenu qu'un des buts poursuivis par le Mouvement citoyen de Sprimont et qu'un des plus chers souhaits des citoyens est de **rétablir la confiance entre les hommes et les femmes politiques et le citoyen,**

Dans cette vision, en faisant bien entendu la part des choses sur ce qui répond à la légalité et ce qui répond à l'éthique, nous jugeons inopportun que ce géomètre, très proche de l'Échevine de l'urbanisme, si intègre et compétent soit-il, intervienne dans des dossiers où la commune est partie prenante.

Nous pensons qu'éviter ce genre de situation favoriserait la confiance du citoyen envers ses représentants.

Nous invitons donc le Collège à réfléchir sur ce point, tout d'abord.

Une autre réflexion à propos de cette cession d'emprise : les frais d'acte et de plan sont actuellement à charge du cédant, ainsi que les frais d'aménagement constitué par un empierrement (fondation) de la partie gracieusement cédée.

Nous pensons au mouvement citoyen que ce n'est pas au cédant à supporter les frais d'une telle mutation compte tenu que la modification de voirie bénéficie à la collectivité. Il serait donc plus juste que la collectivité supporte ce type de frais.

Notre question : Ne pourrait-on envisager de faire supporter ces frais à la collectivité ?

Le bourgmestre répond que l'emprise sert aussi au cédant, (zone de parking) lorsqu'il reçoit des visiteurs.... Note du MCS : si le cédant ne devait pas céder, il bénéficierait aussi et forcément de cette emprise.

Le MCS fait alors au Conseil les propositions suivantes :

Première proposition : Pourrait-on envisager que le bourgmestre, en sa qualité d'officier d'état civil, passe l'acte lui-même ?

L'architecte de la commune, ne pourrait-il pas dresser le plan ?

Cela éviterait des frais importants au cédant et la commune n'engagerait que très peu de frais (transcription au bureau des hypothèques).

Nous pensons en outre, que ces cessions pourraient alors se réaliser beaucoup plus rapidement car actuellement, vu le coût, on constate que souvent les cédants rechignent à se présenter à la signature des actes de cession laquelle est fort souvent reportée de semaine en semaine et au résultat final, il faut plusieurs années avant que ne se concrétise ce type d'opération.

Deuxième proposition : Si malgré tout le collègue estime que le nouvel arrivant doit quelque part contribuer au bon aménagement de la commune, pourquoi, plutôt que de lui imposer les frais d'une cession d'emprise qui peuvent s'élever selon les cas à 1.500, 2000 € ,2500 € (frais de plan, frais de dossier et honoraire du notaire) auxquels il doit ajouter les frais d'aménagement (empierrement-fondation), ne pas lui imposer l'aménagement du trottoir (cautionnement) comme cela se fait dans certaines communes, (Juprelle, Paliseul et d'autres). De cette manière, peut-être aurions nous plus rapidement des trottoirs sur notre commune plutôt que des zones d'emprises transformées par les temps pluvieux en véritables bourbiers.

Cela satisferait de plus aux besoins de plus en plus pressant d'une mobilité douce, telle que dictée dans le **Plan Urbain de Mobilité**, lequel (p8) prône de placer le piéton au cœur du projet de mobilité, et encourage le fait que, -nous citons- : « les acteurs publics doivent identifier les meilleures moyens d'influencer les comportements de mobilité, avec bon sens et dans le bon sens ».

Le collègue ne nous a pas rejoint sur ces propositions.

Dans un futur proche, le MCS se propose de calculer le coût de revient de l'aménagement d'un trottoir afin de préciser sa position.

Le point 10 est approuvé à l'unanimité du conseil.

11. Mise à disposition de personnel auprès du CPAS et de diverses ASBL: les élus du MCS voient là une aide intéressante apportée aux ASBL et au CPAS, **ils votent donc à l'unanimité pour ce point.**

12. Information : Accueil temps libre dans les écoles, il s'agit de réaliser un appel aux bénévoles pour faire face aux difficultés de trouver des personnes pour assurer les temps de midi dans les écoles.

Le MCS intervient sur la nécessité de **formation** des personnes chargées d'assurer cette fonction. La cour de récréation est un lieu de vie important dans l'école, c'est notamment là que peut naître le harcèlement.

L'Échevin ayant l'instruction dans ses attributions se dit conscient de l'enjeu et confirme que des projets sont en cours en ce sens. Cette réponse satisfait le MCS.

13. Service accueillantes tout petits : Approbation de la convention. Ce point est voté à l'unanimité du conseil

14. Service accueillante QUEL : Approbation de la convention. Ce point est voté l'unanimité du conseil

Après avoir pris connaissance des conventions : **Approbation par les élus de MCS sur les points 13 et 14, à l'unanimité**, ceux-ci estiment, qu'économiquement, il est plus intéressant d'aider de tels organismes que de prendre en charge le fonctionnement de crèches communales.

15. Enseignement communal : organisation de l'enseignement et fixation du cadre maternel, le cadre étant fixé en respectant les règles édictées en la matière, **les élus du MCS approuvent ce point à l'unanimité.**

Divers :

A. Intervention du MCS par rapport à la taxation sur les égouts à Lincé.

Nous sommes interpellés par bon nombre de riverains de la rue de Xhygnez, à Lincé. Pourquoi un délai si long entre la fin des travaux (2008) et l'avis de paiement (près de 10 années) : les Sprimontois sont en droit de connaître le motif.

L'échevin des finances nous informe qu'une procédure est actuellement en cours et que pour cette raison, il ne fera pas de commentaires.

Il semble donc qu'un ou plusieurs riverains ont déposé un recours auprès du Tribunal de Première instance, lequel devra se prononcer. Le MCS investigate à ce propos et ne manquera pas de revenir sur ce point.

B. Intervention du MCS par rapport à la publication dans la presse d'une intervention de Mr DODRIMONT, ex-bourgmestre d'Aywaille, quant à la fusion de différentes communes, dont Sprimont, avec la commune d'Aywaille.

Par rapport au bruit diffusé dans la presse au sujet d'une fusion des communes dont Sprimont ferait partie avec Aywaille, Trooz etc ... une proposition faite par l'ancien bourgmestre MR d' Aywaille. Qu'en est-il exactement ? Comment vous positionnez-vous officiellement ?

Le Bourgmestre répond que lui-même l'a appris par la presse, qu'il n'a pas été personnellement consulté et qu'il n'y a pas eu de concertation au niveau du collège.

Il ajoute que Sprimont se porte bien comme cela, qu'il y a des synergies intéressantes avec Liège métropole, Greoa, et donc que ce sujet n'est pas à l'étude actuellement.

La séance est levée.